

La description des ethnonymes injurieux dans les dictionnaires *Houaiss* et *Le Petit Robert*



Deni Kasama

Doctorant à l'Université de l'État de São Paulo (UNESP), Brésil

deni@me.com

Résumé : Le présent article propose une analyse des ethnonymes injurieux dans les dictionnaires *Houaiss* et *Le Petit Robert*. Ces unités lexicales révèlent une problématique qui concerne les différents éléments composant la microstructure du dictionnaire (les marques d'usage, les exemples, les notes étymologiques et la définition). La comparaison entre deux dictionnaires de différentes langues et cultures (brésilienne et française) montre que la description de la plupart de ces unités lexicales n'est pas homogène, ce qui peut susciter des controverses, en raison de leur caractère stéréotypé. Les polémiques issues des unités lexicales taboues dans les dictionnaires sont motivées par une croyance sociale selon laquelle le dictionnaire est un légitimateur d'usage.

Mots-clés : ethnonymes injurieux, stéréotypes, microstructure

A descrição de etnônimos injuriosos nos dicionários *Houaiss* e *Le Petit Robert*

Resumo: Este artigo propõe uma análise dos etnônimos injuriosos nos dicionários *Houaiss* e *Le Petit Robert*. Essas unidades lexicais colocam em evidência uma problemática que diz respeito aos vários elementos que compõem a microestrutura do dicionário (as marcas de uso, os exemplos, as notas etimológicas e a definição). A comparação entre dois dicionários de diferentes línguas e culturas (brasileira e francesa) revela que a descrição da maioria dessas unidades lexicais não é homogênea, o que pode suscitar controvérsias em razão do seu caráter estereotipado. As polémicas suscitadas por unidades lexicais tabuizadas nos dicionários são motivadas por uma crença social segundo a qual o dicionário é um legitimador de uso.

Palavras-chave: etnônimos injuriosos, estereótipos, microestrutura

Analysis of derogatory ethnonyms in *Houaiss* and *Le Petit Robert* dictionaries

Abstract: This article presents an analysis of derogatory ethnonyms in the dictionaries *Houaiss* and *Le Petit Robert*. The problematic issues associated with several components of the microstructure of the dictionary (usage labels, examples, etymological notes and definition) concerning derogatory ethnonyms have been put in evidence. Comparing two dictionaries conceived in two different languages and cultures (Brazilian and French) reveals that the description of most of these tabooed lexical units is not homogeneous, which may give rise to controversies because of their stereotyped nature. These disputes are motivated by a social belief according to which the dictionary legitimizes the usages.

Key-words: derogatory ethnonyms, stereotypes, microstructure

Introduction

L'importance de la tradition lexicographique française est indiscutable. Dans le domaine de la lexicographie moderne, les dictionnaires français sont souvent cités comme des œuvres soigneusement organisées et qui ont influencé la pratique lexicographique contemporaine. Cette tradition peut être illustrée par des dictionnaires comme ceux de Furetière (1690), de l'Académie (1694), de Trévoux (1704), de Laveaux (1820), de Boiste-Nodier (1835), de Bescherelle (1856), de Littré (1873), de Larousse (1866), de Darmesteter-Hatzfeld-Thomas (1890), de Robert (1953), de Quillet (1934), ou le « Trésor de la langue française » (1971).¹ Cette primauté est issue de plusieurs facteurs. L'importance de la France dans le cadre européen et mondial a fait accéder la langue française au statut de « lingua franca » au passé. Certes, l'intérêt économique, politique et culturel s'étend au domaine linguistique, pourtant ce n'est pas seulement la prépondérance d'une puissance mondiale qui explique la force de la lexicographie française, mais aussi une forte politique de préservation de la langue française, dont les dictionnaires sont les protagonistes.

Les dictionnaires sont des produits idéologiques et ils reflètent la pensée de leurs auteurs. Les susmentionnés dictionnaires, à des degrés différents, ont été produits par des « idéalistes, des visionnaires qui ont utilisé leurs dictionnaires pour gronder, pour prêcher, pour se moquer, pour combattre non seulement l'ignorance, mais la fatuité, avec peu de respect pour l'idéal d'objectivité comme nous la comprenons. »^{2,3} (Béjoint, 2000 : 105).

Il paraît donc exister un désir d'objectivité entravé par les idéologies collectives et parfois individuelles. Cependant cette présence d'auteur dans l'œuvre fait partie de la nature du dictionnaire qui décrit une réalité socio-culturelle également peu objective. En ce sens, Rey et Delesalle (1979) soulignent que le travail lexicographique est de nature métrasémiotique, car il met en relation le plan de l'expression avec le plan de contenu. C'est à dire, le lexique, son usage et ses occurrences sont articulés dans un univers précis avec des visions culturelles propres. Ainsi, « les discours d'un groupe social s'organisent sémantiquement selon ce qu'on nomme "cultures" et "idéologies" » qui à leur tour s'ordonnent en « discours accepté (la *doxa* et ses paradoxes), en stéréotypes, en idéologies... » (Rey et Delesalle, 1979 : 6).

La définition n'est qu'un produit de ce qui se vérifie au sein de la société. Une fois matérialisée dans les dictionnaires, cette définition (biaisée ou non) pourra avoir des répercussions sociales. C'est ce qui s'est passé dans la récente controverse issue de la définition de « mariage » du dictionnaire Petit Larousse (à paraître dans l'édition 2014). La définition que l'on trouve en cherchant le mot dans l'édition en ligne⁴ est :

« Acte solennel par lequel un homme et une femme (ou, dans certains pays, deux

personnes de même sexe) établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par le Code civil (mariage civil) ou par les lois religieuses (mariage religieux) ; union ainsi établie ».

Auparavant, « mariage » y était défini comme un « acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par les dispositions juridiques en vigueur dans leur pays ».

Certains parlementaires français ont vociféré contre la modification pour l'interpréter comme un positionnement de la part du dictionnaire dans une question sur laquelle les législateurs n'avaient pas encore légiféré (Di Grande, 2013). Les responsables pour le dictionnaire se sont vu contraints de publier un communiqué dans la page d'accueil de l'édition en ligne, où on lit :

« Les éditions Larousse tiennent à préciser que la mise à jour de la définition du “mariage” dans le Petit Larousse 2014 à paraître n'est aucunement liée à une prise de position dans le débat aujourd'hui en cours en France. Elle correspond uniquement à l'enregistrement factuel de l'enregistrement juridique du mariage dans un certain nombre de pays (dont 6 de l'Union européenne) qui ont reconnu le mariage entre individus de même sexe. Ce faisant, loin de s'immiscer dans le débat parlementaire en France et d'en préjuger l'issue, les éditions Larousse s'inscrivent dans leur stricte mission encyclopédique »

À ce propos, dans cet article, je voudrais montrer comment un dictionnaire monolingue français, avec toute sa tradition lexicographique, et un brésilien, décrivent des unités lexicales problématiques qui ont aussi des implications et des répercussions sociales. Cette catégorie d'unité lexicale désigne, dans un sens dénotatif, un peuple, un groupe sociale, une ethnie, une race, mais quand on les utilise dans un sens connotatif elles deviennent des injures contre n'importe qui (c'est à dire, pas nécessairement contre une ethnie ou un groupe sociale spécifique). J'appelle cette catégorie « ethnonymes injurieux ».

Les ethnonymes injurieux et les dictionnaires

Les ethnonymes injurieux appartiennent à la norme culturelle, alors qu'ils correspondent à une vision de monde, ils provoquent surprise et indignation et peuvent renvoyer « à des tabous culturels » (Dubois et Dubois, 1970 : 43).

Ce type d'unité lexicale est souvent présenté dans les dictionnaires avec une marque d'usage. La problématique autour de cet indication d'ordre pragmatique est tellement complexe que je n'en traiterais que superficiellement dans cet article qui propose de se

concentrer sur le traitement en général des ethnonymes injurieux dans les dictionnaires. Néanmoins, les marques d'usages sont essentielles pour bien délimiter qu'il s'agit d'une question d'ordre sémantique-pragmatique : « L'analyse des "marques d'usage" utilisées dans les dictionnaires atteste la répartition indécise entre phénomènes sémantiques et pragmatiques ; celle de la définition montre des interférences entre les trois aspects, notamment entre syntaxe et sémantique. » (Rey et Delesalle, 1979 : 21). La complexité de la description d'un phénomène pragmatique est attestée, comme on le verra plus loin, par la difficulté de distinguer entre une acception péjorative et une non-péjorative. Cette distinction est floue et peut confondre le consultant d'une œuvre lexicographique.

Le problème relève du caractère stéréotypé de ces unités. D'une part, on voit les groupes ethniques qui se sentent offensés par des définitions jugées racistes et plein de préjugés ; d'autre part le lexicographe, dont la tâche est celle de décrire les usages qui se produisent dans les divers types de discours.

Les « tsiganes » et les « juifs » dans les dictionnaires

Au début de l'année 2012, un procureur fédéral brésilien déposa une plainte devant le tribunal d'Uberlândia à Minas Gerais, Brésil, contre l'Institut Antônio Houaiss et la maison d'édition *Objetiva* responsables pour l'édition, la publication et la diffusion d'un des plus importants dictionnaires monolingues brésiliens actuellement. La plainte demandait le retrait de la circulation de ce dictionnaire puisqu'il contiendrait à l'entrée *cigano* (tsigane) des préjugés. La dispute est encore en cours⁵ et, un an plus tard, on n'en parle plus, mais à l'époque, on a vu des comédiens à la télévision, des journalistes, des linguistes, des traducteurs qui y ont mis leur grain de sel. La plupart étaient en faveur du dictionnaire et l'argument le plus évoqué a été celui du dictionnaire comme un descripteur d'usages. Par contre, il y eut ceux qui soulignèrent le fait que l'usage péjoratif décrit par le dictionnaire n'était plus courant. Effectivement, il faut vérifier dans un *corpus* du portugais d'aujourd'hui si ces sens dépréciatifs⁶ se confirment :

cigano adj. (1521 cf. GVic) 1 relativo ao ou próprio do povo cigano; zingaro <música c.> <vida c.> <esperteza c.> ■ adj.s.m. 2 relativo a ou indivíduo dos ciganos, povo itinerante que emigrou do Norte da Índia para o oeste (antiga Pérsia, Egito), de onde se espalhou pelos países do Ocidente; calom, zingaro 3 p.ext. que ou aquele que tem vida incerta e errante; boêmio <meus parentes c. não pensam no dia de amanhã> <viver como c.> 4 p.ana. vendedor ambulante de quinquilharias; mascate 5 (1899) pej. que ou aquele que trapaceia; velhaco, burlador 6 pej. que ou aquele que faz barganha, que é apegado ao dinheiro; agiota, sovina 7 que ou o que serve de guia ao rebanho (diz-se de carneiro) 8 LING m.q. ROMANI □ ETIM fr. cigain (sXV, atual tzigane ou tzigane, estas

por infl. do al. Zigeuner), do gr.biz. athígganos 'intocável', nome dado a certo grupo de heréticos da Ásia Menor, que evitava o contato com estranhos, a que os ciganos foram comparados quando de sua irrupção na Europa central; cp. tur. cigian, romn. zigan, húng. cigány, it. zingano (a1470, atual zingaro); f.hist. 1521 cigano, 1540 çigano, 1708 sigano ▫ *COL bando, cabilda, ciganada, ciganagem, ciganaria, gitanaria, maloca, pandilha* ▫ *НОМ cigano (fl.ciganar) (Houaiss, 2001 : s.v. cigano)*

Une anecdote significative : Burchfield relate la visite à son bureau d'Oxford d'un représentant de la Conférence Américaine des Hommes d'Affaires qui lui pose le problème de la description dans un dictionnaire d'un sens qui pourrait ternir l'image d'un peuple, en occurrence le peuple juif. L'ancien rédacteur en chef des Dictionnaires Oxford avait un contre-argument basé sur la question du registre d'informations et de l'actualité de ces données :

« Les hommes de bonne volonté devraient s'unir et faire tout le possible pour ne pas donner l'apparence d'acceptation à des usages défavorables du mot juif, si ces usages existent ». Si ces usages existent ? Mais nous le savons, par notre fichier de citations que les usages défavorables du mot juif existaient et existent toujours, aussi bien dans le langage parlé que dans la presse, même s'ils sont déplorables. »⁷ (Burchfield, 1980 : 18-19)

Ces controverses et celle qui a été mentionnée au début de l'article renforcent une vision prescriptive du dictionnaire qui porte à croire que la présence de tels usages renforce les stéréotypes qui circulent dans la société. De fait il semble qu'il y ait une croyance sociale selon laquelle le dictionnaire légitime les usages et leur donne sa bénédiction, au lieu de décrire simplement ces usages. J'essaie de démontrer dans ce travail que la lexicographie a déjà des mécanismes qui aident à la description de l'emploi des unités lexicales, en neutralisant (ou en minimisant) l'idée de légitimation d'usage de la part du lexicographe, mais je pose, en même temps, la question de l'efficacité de ces mécanismes pour la description des ethnonymes injurieux.

L'analyse ici présentée aboutit à une conclusion importante : la lexicographie française est, par tradition, plus parcimonieuse que la brésilienne quand il s'agit d'unités lexicales injurieuses :

« Le lexicographe gomme ou supprime ce qui manifeste des oppositions ou des contradictions entre les groupes sociaux, religieux ou politiques : ainsi tous les termes d'injure qui supposent une attitude raciste sont exclus des dictionnaires du XX^e siècle (alors qu'ils ne l'étaient pas à la fin du XIX^e siècle, cette attitude étant intégrée à l'ensemble des comportements 'admis'). » (Dubois et Dubois, 1971 : 103).

Cela représente un point de divergence entre ces deux modèles lexicographiques : les dictionnaires brésiliens ont admis des termes jugés par quelques groupes comme racistes ou pleins de préjugés, ce qui peut changer avec le temps : « [...] une nouvelle manière d'envisager les relations entre les peuples commence à provoquer la disparition des appellations péjoratives pour les désigner ; on peut relever en ce sens la disparition de *sidi*. » (Dubois et Dubois, 1971 : 130).

Quelques données

Les dictionnaires choisis pour la comparaison et l'analyse des ethnonymes injurieux sont : Le *Grande Dicionário Houaiss da Língua Portuguesa* de 2001, et « Le Petit Robert » de 2003. Le choix est tombé sur ces dictionnaires puisqu'ils représentent les dictionnaires le plus utilisés aujourd'hui, au Brésil et en France, respectivement. Ils appartiennent aussi à un moment précis : le début des années 2000.

Si l'on reprend les exemples apportés dans la section précédente, « tsigane » n'a aucune valeur péjorative dans *Le Petit Robert*. « Juif », par contre, en a un :

« JUIF, JUIVE n. et adj. — judeu v. 980 ; juieu v. 1220, fém juieue, juive, d'où le masc. juif ; lat. judaeum, gr. ioudaios « de Juda », de l'hébr. Yehudi, de Yehuda « Juda » 1. Nom donné depuis l'Exil (IV^e s. av. J.-C.) aux Hébreux (⇒ hébreu, israélite), peuple sémite qui vivait en Judée (Israël et Cisjordanie actuels). — (1648) Le juif errant : personnage que la légende chrétienne suppose condamné à errer jusqu'à la fin du monde. ◇ Personne descendant de ce peuple, ou qui s'est convertie au judaïsme (⇒ prosélyte). Juif allemand, polonais. Juifs d'Europe de l'Est (⇒ ashkénaze), d'Europe méridionale et d'Afrique du Nord (⇒ séfarade ; aussi marrane). Dispersion des Juifs à travers les persécutions subies par les Juifs. Crimes commis contre les Juifs ⇒ génocide, holocauste, pogrom (cf. La Shoah). Les Juifs ont obtenu le partage de la Palestine et la création de l'État de Israël en 1947 (⇒ sionisme). Juif né en Israël. ⇒ sabra. ◇ FAM. Le petit juif : l'endroit sensible du coude. 2. Adj. Relatif à la communauté des juifs anciens ou actuels. Le peuple juif (cf. Le peuple élu*). Religion juive. ⇒ judaïsme ; hassidisme ; bible, massore, talmud, torah ; circoncision, lévirat, shabbat. Fêtes juives : la Pâque, grand pardon (Yom Kippour). Lieu du culte juif. ⇒ synagogue. Prêtres, docteurs juifs. ⇒ ghetto, juiverie. Humour juif. Histoires juives. La cuisine juive. — N. f. Carpe à la juive. 3. N. m. vx (lang. class.) Prêteur d'argent. — N. m. et adj. (emploi diffamatoire) Personne âpre au gain, avare. 'Quel Juif, quel Arabe est-ce là ? ' (Molière). (Le Petit Robert, 2003, s.v. juif)

Bien qu'il y ait une abréviation « *péj.* » au « Petit Robert », expliquée en tête du dictionnaire,⁸ « juif » ne comporte pas cette marque d'usage (ou autre marque

analogue), plutôt une indication entre parenthèses avant la définition qui informe le consultant qu'il s'agit d'un « emploi diffamatoire ». L'exemple d'usage est un autre élément important qui, dans ce dictionnaire, selon la tradition lexicographique, a été tiré d'une œuvre littéraire – ce qui vaut aussi pour les sens diffamatoires.

Je considère dans ce travail les unités lexicales qui désignent un groupe ethnique et qui, dans d'autres contextes, sont utilisées comme des injures. Cette précision est importante parce qu'il y a des mots qui sont utilisés comme des injures contre des groupes spécifiques, mais dans un sens dénotatif ils n'ont rien à voir avec un groupe social ou ethnique (parfois, ils n'ont qu'un seul sens). Ainsi, “juif” est un ethnonyme qui peut être utilisé comme une injure. “Youpin”, en revanche, est une désignation péjorative utilisée contre les juifs (et seulement contre ce groupe).

Dans le cas de « philistin » dans *Le Petit Robert*, il n'y a même pas le sens original de peuple. On ne constate pas non plus une marque d'usage ou, à exemple de « juif », une note informant « emploi diffamatoire ». Malgré le fait qu'il s'agit d'un peuple qui n'existe plus, il faudrait ajouter une indication qui avertisse le consultant que l'utilisation de cette unité lexicale pour appeler quelqu'un peut choquer.

« Philistin n. m. et adj. m. – 1832 ; de l'all. philister « celui qui n'a pas fréquenté les universités », dans l'arg. des étudiants, du nom du peuple combattu par Samson, dans la Bible ♦ Personnage de goût vulgaire, fermée aux arts et aux lettres, aux nouveautés. □ béotien. « une Vierge d'André del Sarto, d'une beauté à donner des frissons au bourgeois le moins connaisseur, au philistin le plus cuirassé de prosaïsme » (Gautier). – Adj. m. Il est un peu philistin ». (Le Petit Robert, 2003, s.v. philistin)

L'étymologie, dans ce cas, est fondamentale pour en arriver à l'origine du sens péjoratif. Si l'on compare cet élément dans le *Houaiss* et *Le Petit Robert*, on verra qu'il est placé au début de l'article dans *Le Petit Robert* et à la fin dans le *Houaiss*.

filisteu adj.s.m. (sXIII cf. FichIVPM) 1 relativo a ou povo não semita e inimigo dos hebreus que habitava a Filisteia ou Palestina, desde o sXII a.C.; filistino 2 p.ext. pej. que ou aquele que é ou se mostra inculto e cujos interesses são estritamente materiais, vulgares, convencionais; que ou aquele que é desprovido de inteligência e de imaginação artística ou intelectual □ GRAM fem. : *filisteia* □ ETIM do lat. *philistaei,ōrum* 'filisteus'; os *filisteus* bíblicos eram um povo dado como inimigo do povo eleito; na Alemanha do século XVII a pal. equivalente, *Philister*, passou a ser us. pelos estudantes de teologia para assinalar aqueles considerados inimigos dos estudantes e das coisas do espírito; no século XVIII, passou a significar, em línguas da Europa, 'pessoa de espírito tacanho', donde deriva a acp. 2 do português (Houaiss, 2001 : s.v. *filisteu*)⁹

Par contre, l'édition 2009 du dictionnaire *Houaiss*, une édition abrégée de l'édition

de 2001 et mise à jour selon la nouvelle orthographe, a supprimé les détails étymologiques, à l'entrée *filisteu*.¹⁰

« Jésuite » est un autre exemple qui illustre la différence de placement des données qui peuvent être utiles comme l'étymologie. Dans l'exemple suivant, *Le Petit Robert* introduit l'acception numéro 2 avec une explication sur l'origine du sens péjoratif.

« JÉSUISTE n. m. et adj. – 1548 ; de (compagnie de) Jésus 1. Membre de la compagnie (ou société) de Jésus, ordre fondé en 1534 par Ignace de Loyola. Lutte entre jésuites et jansénistes au XVII^e siècle. Collège de jésuites. ABRÉV. FAM. (1950) jèse ou jèze. Il a été chez les jèses. – Adj. Le parti jésuite. Collège jésuite. – Art, style jésuite : style d'architecture baroque adopté par les jésuites au XVII^e s. (ex. Le Gesu de Rome). 2. (À cause de la casuistique des moralistes jésuites) péj. Personne qui recourt à des astuces hypocrites. Quel jésuite ! – Adj. « jugez combien les femmes sont jésuites ! » (Balzac). Un air jésuite. ⇒ fourbe, hypocrite, jésuitique ». (Le Petit Robert, 2003, s.v. jésuite) *Jesuíta adj.2g.s.m. (1614 SGoñç II 175) 1 diz-se de ou membro da Companhia de Jesus, ordem secular fundada em 1540 por Inácio de Loyola (1491-1556, religioso espanhol) 2 fig. pej. que ou aquele que é dado a*

intrigas; dissimulado, hipócrita, loiola ■ adj.2g. 3 m.q. JESUÍTICO ETIM it. gesuita (1585) 'religioso da Companhia de Jesus, fundada por Inácio de Loyola, em 1540', form. de Gesu 'Jesus' + -ita 'seguidor, adepto, partidário'; cp. port. Jesu(s) + -ita; f.hist. 1752 gezuita SIN/VAR inaciano; ver sinonímia de fingido COL jesuitada (Houaiss, 2001 : s.v. jesuíta)¹¹

Le Houaiss a marqué l'acception péjorative avec les marques « figuré » et « péjoratif ». Ainsi faisant, le lexicographe informe que le sens n'est plus dénotatif mais connotatif. Il faut aussi remarquer l'exemple littéraire donné par *Le Petit Robert* : une citation de Balzac confère à cet usage un caractère de prestige, comme celle de Molière à l'article « juif ».

Considérations finales

Pour quelle raison, dans le dictionnaire Houaiss le mot *francês* a-t-il le sens d'adjectif « 8 fig. *falsamente delicado; hipócrita, fingido* » (Houaiss, 2001, s.v. *francês*)¹² ? Pour la plupart des lusophones brésiliens, ce sens, attribué à l'unité lexicale *francês*, peut sembler bizarre ; en fait il n'est pas présent dans d'autres dictionnaires brésiliens de la langue portugaise comme le *Dicionário Aurélio da Língua Portuguesa* (Aurélio, 2010). L'attestation des usages est un élément essentiel pour assurer la fonction descriptive du dictionnaire. A partir de l'analyse présentée dans cet article (qui fait partie de mon travail de thèse), je propose un regard plus attentif sur la question des unités

lexicales taboues – les ethnonymes injurieux – qui peut révéler des problèmes d'ordre lexicographique. Les parties de la microstructure qui méritent le plus d'attention à cet égard sont :

Les marques d'usage, par excellence les éléments qui permettent au consultant d'utiliser correctement les unités lexicales dans un texte/discours (selon divers types de variation), aussi bien pour l'encodage que pour le décodage. Il n'y a pas d'homogénéité pour cette information dans les deux dictionnaires observés, ce qui est à la fois significatif et souhaitable pour garantir la cohérence de la description ;

Les informations étymologiques qui expliquent l'origine du sens injurieux de l'ethnonyme. *Le Petit Robert* donne à ce type d'information une certaine importance en la plaçant au début de l'article. Le *Houaiss*, pour des questions commerciales (espace et coûts), tend à les supprimer ;

Les exemples fournis sont également une partie importante de la construction d'une microstructure efficace qui justifie la présence d'une acception injurieuse dans le dictionnaire. Elle permet au consultant de vérifier que tel sens a déjà été utilisé dans un texte. *Le Petit Robert* suit la tradition d'exemplifier avec des citations d'auteurs classiques (comme Balzac et Molière) ; par ailleurs, le *Houaiss* forge les exemples. Ils sont toutefois inexistantes pour les ethnonymes injurieux.

Les dictionnaires légitiment-ils un usage plein de préjugés et stéréotypes ? Il y a beaucoup de facteurs à tenir en compte pour répondre à cette question. J'ai essayé de montrer dans cet article qu'une œuvre dans sa fonction descriptive ne pourrait pas cacher ses sources et qu'elle devrait appliquer les outils qui lui sont mis à disposition grâce à des théories qui se développent dans le champ de la métalxicographie. Le dictionnaire *Houaiss* est l'un des plus utilisés au Brésil et pour se tenir loin des polémiques comme celle du *cigano* il pourrait s'inspirer de la tradition lexicographique française ici représentée par *Le Petit Robert*, sans nécessairement adhérer à la mode du politiquement correct qui préconiserait une chasse aux mots tabous, ce qui serait regrettable.

Bibliographie

- Aurélio. 2010. *Dicionário Aurélio da Língua Portuguesa*. Curitiba: Positivo.
- Béjoint, H. 2000. *Modern Lexicography : an introduction*. Oxford : Oxford University Press.
- Burchfield, R. 1980. Dictionaries and ethnicity. In : Leonard Michaels et Christopher Ricks (eds.) *The State of the Language*. Berkeley : University of California Press, pp. 15-23.
- Di Grande, V. 2013. Attaqué par la droite, Larousse défend sa définition du mot «mariage». *Libération*. Disponible sur http://www.liberation.fr/politiques/2013/04/12/attaque-par-la-droite-larousse-defend-sa-definition-du-mot-mariage_895524. Consulté le 15 avril 2013.
- Dubois, J., Dubois, C. 1971. *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*. Paris : Larousse.

- Houaiss. 2001. *Grande Dicionário Houaiss da Língua Portuguesa*. Curitiba : Editora Objetiva.
- Le Petit Robert. 2003. *Le Petit Robert : Dictionnaire de la langue française*. Paris : Le Robert.
- Rey, A. Delesalle, S. 1979. Problèmes et conflits lexicographiques. *Langue française*. n. 43, pp. 4-26.

Notes

1 Les dates entre parenthèses indiquent la publication de la première édition ou tome publié. Les ouvrages mentionnés sont, respectivement : Furetière, A. (1690) *Dictionnaire universel*. Rotterdam : Arnout et Reinier ; *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) 2 vol., Paris ; *Dictionnaire de Trévoux* (1704) 9 vol., Trévoux ; E. Ganeau ; Laveaux, J. C. (1820) *Nouveau dictionnaire de la langue française*. Paris : Deterville; Boiste, P. C. V. et Nodier, C. (1835) *Dictionnaire universel de la langue française*. Bruxelles : J. P. Meline ; Bescherelle, L. N. (1856) *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*. Paris : Garnier ; Littré, E. (1873) *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Didier ; Larousse, P. (1866) *Grande dictionnaire universel du XIXe siècle*. Paris : Larousse ; Darmesteter, A., Hatzfeld, A. et Thomas, A. (1890) *Dictionnaire général de la langue française*. 6 vol., Paris : Le Robert ; Quillet, A. (1934) *Dictionnaire encyclopédique Quillet*. 6 vol., Paris : Éditions Quillet ; *Trésor de la Langue Française* (1971), Paris : CNRS/Gallimard.

2 “[...] the idealists, the visionaries, those who used their dictionaries to scold, to preach, to mock, to fight not only ignorance but fatuity, with little respect for the ideal of objectivity as we understand it.”

3 Je traduis dans le corps du texte les citations en langue étrangère. Pour les articles de dictionnaire, je les reproduis en langue portugaise dans le corps du texte et traduis, en note, la partie qui a trait aux buts de cet article.

4 Disponible sur <http://www.larousse.fr>. Consulté le 20 avril 2013.

5 Au 22 janvier de 2013, le tribunal à Uberlândia a renvoyé la dispute à la section judiciaire fédérale de l'État de Minas Gerais en se déclarant incompétente pour statuer sur la question.

6 Notamment, les sens de numéro 5 et 6, que je traduis : « 5 (1899) *péj.* ce qui ou celui qui triche ; finaud, malin 6 *péj.* ce qui ou celui qui marchande, qui est attaché à l'argent ; usurier, avare »

7 “‘Men of good will should unite to do everything possible not to give any appearance of acceptance to unfavorable applications of the word *Jew* if they exist.’ If they exist? But we knew from our quotation files that unfavorable applications of the word *Jew* did and do exist, both in speech and in print, deplorable though they are.”

8 « péjoratif ; péjorativement (employé avec mépris, en mauvaise part, sans que le sens l'indique expressément) »

9 À l'acception numéro 2 on y trouve les marques « par extension » et « péjoratif » et on lit dans la définition et note étymologique : « celui qui ou ce qui si montre inculte ou dont les intérêts sont strictement matériels, ordinaires, usuels ; ce qui ou celui qui est dépourvu d'intelligence et d'imagination artistique ou intellectuelle [...] du latin philistaei, ὄρουm “philistins” ; les philistins bibliques étaient un peuple tenu pour ennemi du peuple élu ; en Allemagne, au XVII^e siècle, le mot équivalent, Philister, en vint à être utilisé par les étudiants en théologie pour se référer à ceux considérés comme des ennemis des étudiants et des choses de l'Esprit ; au XVIII^e siècle, le mot en vint à signifier, dans les langues de l'Europe, personne à l'esprit borné, d'où dérive l'acception numéro 2 du portugais ».

10 L'origine du mot n'est d'ailleurs pas latine.

11 À l'acception (marquée comme « figuré » et « péjoratif ») numéro 2, on lit : « ce qui ou celui qui est donnée aux intrigues ; sournois, hypocrite, “loiola” »

12 À l'acception numéro 8 (marquée comme « figuré ») de l'article « français », on trouve : « faussement délicat ; hypocrite, dissimulé »